

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/167 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU MAINTIEN DES ACTIVITES DE LA BANQUE POSTALE

SEANCE DU 26 JUIN 2015

L'An deux mille quinze et le vingt-six juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, DOMINICI François, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, MOSCONI François, PAGNI Alexandra, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BARTOLI Marie-France à M. FEDERICI Balthazar
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme PAGNI Alexandra
Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique
Mme CASALTA Laetitia à M. DOMINICI François
M. CASTELLANI Michel à M. BENEDETTI Paul-Félix
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme GIACOMETTI Josepha à M. TALAMONI Jean-Guy
Mme LACAVE Mattea à Mme SIMONPIETRI Agnès
M. LUCIANI Xavier à Mme GIOVANNINI Fabienne
Mme NATALI Anne-Marie à M. SUZZONI Etienne
M. ORSINI Antoine à Mme FERRI-PISANI Rosy
M. ORSUCCI Jean-Charles à M. MOSCONI François
Mme PRUVOT Sonia à M. BASTELICA Etienne
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme FRANCESCHI Valérie
M. SIMEONI Gilles à M. VANNI Hyacinthe
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. LUCCIONI Jean-Baptiste

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FRANCISCI Marcel, GIORGI Antoine, GRIMALDI Stéphanie, MARTELLI Benoîte, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par M. Dominique BUCCHINI, au nom du groupe « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche », à laquelle s'associent les groupes « Rassembler pour la Corse », « Démocrates, Socialistes et Radicaux », « Femu a Corsica », « Corse Social-démocrate », « Corsica Libera » et MM. Paul-Félix BENEDETTI et LUCCIONI Jean-Baptiste,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE la motion, dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** que la Banque Postale veut mettre en place le projet EXCELLO restructurant tous les services des Centres Financiers,

CONSIDERANT que ce projet comporte la suppression de quatre services au Centre Financier d'Ajaccio et impactera 48 agents,

CONSIDERANT les conséquences néfastes de ce projet d'une part, pour la population, d'autre-part pour les professionnels et plus particulièrement, les notaires, les curateurs, les pompes funèbres ainsi que pour le personnel du centre financier et des bureaux de poste,

CONSIDERANT que la suppression concerne des services de proximité et de relations privilégiées et humaines avec des usagers souvent en situation de précarité financière,

CONSIDERANT que le transfert sur le continent des activités du Risque Impayés, de la Tutelle, des réclamations, des successions et du traitement des chèques des deux départements, pénaliserait la population résidant en Corse,

CONSIDERANT que ce transfert fragiliserait la couverture bancaire et augmenterait automatiquement la désertification postale de l'île,

ATTENDU que seul le Centre Financier d'Ajaccio ne conservera qu'un service de gestion administrative (Middle office) contrairement aux 19 autres établissements,

CONSIDERANT que les quatre centres financiers des îles de Martinique, Guadeloupe, Réunion et de Guyane conserveront tous leurs services et leurs activités,

CONSIDERANT enfin, que le maintien du service public bancaire de proximité en Corse répond aux exigences de l'intérêt général,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE l'abandon du projet « EXCELLO » porté par la Banque Postale, de restructuration et de démantèlement du centre financier d'Ajaccio, et le maintien, voire le renforcement, de toutes les activités, compte tenu de la spécificité géographique de la Corse ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 juin 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI